

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21 février 2017

Le 27 février 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir à Claude TRASSARD), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Daniel DOMPOINT), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir à Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Olivier EYRAUD

OBJET : ASSAINISSEMENT : Station d'épuration Villeneuve et Savigneux – Subventions

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que la station de traitement de Villeneuve-bourg, construite en 1983, d'une capacité de traitement de 1000 équivalent habitants (EH), doit faire l'objet d'une réhabilitation afin de répondre au développement urbain de la commune dans les années à venir.

Des débordements fréquents au milieu naturel constatés par la Police de l'Eau ont amené la préfecture à rédiger un arrêté de mise en demeure le 04 Décembre 2014. Celui-ci indique que la réhabilitation des réseaux doit être effective avant le 31/12/2017 et celle de la station de traitement avant le 31/12/2018.

Par ailleurs, la station de traitement du hameau voisin de Fontaines, situé sur la commune de Savigneux, créée en 2010 pour une capacité de traitement de 100 EH, a été perturbée dès sa mise en route par l'arrivée de matières septiques inadaptées et connaît des difficultés de fonctionnement depuis. Un procès-verbal aurait dû être dressé par les services de la Police de l'Eau en 2016. Compte tenu du projet de réhabilitation de la station, celui-ci n'a pas été établi.

Afin de répondre à l'évolution attendue de la population à 30 ans (2047), évolution validée par les communes, le dimensionnement des stations serait de 2050 EH pour Villeneuve et de 160 EH et pour Savigneux Fontaines.

Au plan administratif, la rénovation de la station d'épuration de Villeneuve nécessite l'établissement d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ; celle de Savigneux-Fontaines, située à moins de 100 m des habitations bénéficie d'une dérogation depuis le 21/07/2015 (Arrêté préfectoral).

Sur le plan environnemental, la station actuelle de Villeneuve rejette dans le ruisseau de la Mâtre et doit désormais traiter l'azote et le phosphore et créer une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV). La station de Savigneux-Fontaines rejette dans un fossé qui débouche dans une mare (milieu naturel vulnérable).

Sur le plan foncier, des acquisitions sont en cours pour le site de la station de Villeneuve alors qu'à Savigneux-Fontaines, le propriétaire est fortement opposé à l'extension de la station (expropriation à envisager ...).

2 solutions ont été envisagées

1. Mise en place de 2 stations l'une à Villeneuve et l'autre à Savigneux-Fontaines avec traitement par lits plantés de roseaux ;
2. Mise en place d'une seule station à Villeneuve avec traitement par lits plantés de roseaux reprenant les effluents de Savigneux-Fontaines avec création d'un réseau de transfert de Savigneux Fontaines jusqu'à Villeneuve.

L'étude de faisabilité a montré que la solution 2 est la plus avantageuse d'un point de vue technique et économique.

Le maire de Villeneuve a donné son accord écrit pour ce raccordement entre communes.

Le bureau communautaire du 09 février dernier a également approuvé cette solution mutualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** la solution mutualisée d'une seule station sur la commune de Villeneuve reprenant les effluents du hameau de Savigneux -Fontaines ;
- ✓ **Adopte** l'enveloppe financière du projet CCDSV, pour un montant évalué à 1 855 000€ HT (station + réseau de transfert de Fontaines à Villeneuve) ;
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **Sollicite** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **Autorise** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **Autorise** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170227-2017C15-AS
Affichage le : **14 MARS 2017**

14 MARS 2017

A Trévoux, le 27/02/2017,

**Le Président,
Bernard GRISON**

